



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 16 juin 2021

N°2021/34 : ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2019-58 PRISE EN DATE DU 11 JUILLET 2019 PORTANT SUR L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU SECTEUR « TRIANGLE- VERDUN » (COTE IMPAIR DU 55T AU 63) – DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) ET D'UNE ENQUETE PARCELLAIRE CONJOINTE

L'an deux mille vingt et un le 16 juin à 20H, les membres du conseil municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle des fêtes, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 4 juin 2021

Etaient présents : 23

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAU, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Camille FASSI, Azdine RAMDAN, Geneviève CAIN, Birgit SCHRUFER, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Fathia BEN MABROUK, Nadège ABBADIE, Tiphaine TOPKAN, Bernard LEJEUNE.

Pouvoirs : 5

Monsieur Jonathan LOZACH à madame Iphigénie ANGEBAULT, madame Jocelyne SERDOS à madame Laure SEVAT, madame Cécile LAROYE à madame Carole CARDOSO, madame Françoise VASSELON à monsieur Michel EBERHART, monsieur Eric KRAEMER à madame CAIN.

Absents excusés : 1

Monsieur Emmanuel FONKING.

Michel EBERHART a été élu secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20210616-2021-34DEL-DE
Date de télétransmission : 21/06/2021
Date de réception préfecture : 21/06/2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment l'article L 240-1 relatif à l'abrogation d'un acte administratif,

VU l'avis de la Commission Ville durable, aménagement, travaux, urbanisme en date du **26 mai 2021**

CONSIDERANT que dans la délibération 2019-58 il n'a été visé que deux parcelles alors que l'assiette de l'opération « Triangle-Verdun » repose sur les parcelles AI 85, AI 86, AI 87, AI 506 et AI 508 pour une superficie totale de 3319 m².

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

PAR 23 voix POUR (mesdames messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Manuel MEZE, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAU, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Iphigénie ANGBAULT, Séverine HEBERT, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Camille FASSI, Azdine RAMDAN, Birgit SCHRUFER, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Fathia BEN MABROUK, Jonathan LOZACH, Jocelyne SERDOS, Cecile LAROYE, Françoise VASSELON) et **5 voix CONTRE**(mesdames messieurs Geneviève CAIN, Tiphaine TOPKAN, Nadège ABBADIE, Eric KRAEMER et Bernard LEJEUNE)

DECIDE d'abroger la délibération 2019-58 prise par le conseil municipal du 11 juillet 2019 et d'en reprendre une nouvelle

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le **21 Juin 2021**

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER

